APJB/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-129 DU 17 FEVRIER 2014

portant approbation du budget prévisionnel, exercice 2014, de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;

Vu le décret n° 2004-098 du 1er mars 2004 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Energie Electrique ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Energie Electrique en sa séance du 29 octobre 2013 ;

Sur rapport du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 fevrier 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables,

Barthélémy Dahoga KASSA

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MERPMEDER 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 CNERTP 04 GCONB-INSAE 3 JORB 1.-SBEE 2